

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Défense : société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Editorial du Président

Col EMG Philippe Masson

Président cantonal de la SVO

A l'heure où il est plus facile de dénigrer que de reconnaître, il n'est ni inutile ni présomptueux de rappeler que des officiers servent au quotidien, avec compétence mais surtout avec générosité. C'est dans ce but aussi que la SVO a lancé des initiatives ambitieuses comme le Gala des Officiers du Coeur, le Colloque sur la Sécurité à Pully ou encore la collaboration avec l'Association suisse des cadres; dans le but concomitant encore de contribuer à la relève des cadres de notre armée et de notre société. Ces initiatives sont le fait de mon prédécesseur, le lt col Vincent Piguet dont les traces seront difficiles à suivre tant il a mis de passion et d'énergie dans un mandat très réussi aux réalisations si nombreuses. Je lui adresse, ici encore, au nom de tous les officiers vaudois, mes plus vifs remerciements. Et, à travers lui naturellement, aux officiers qui l'ont entouré ainsi que l'ensemble de ses prédécesseurs.

Par essence l'officier est un acteur avant d'être un spectateur; c'est encore vrai aujourd'hui; c'est un atout, une caractéristique et quelque part une fierté des sociétés de cadres, de la nôtre en particulier; la quarantaine d'officiers qui garnissent les Comités de la SVO – ceux des groupements, des sections et le comité cantonal - en sont l'exemple dynamique. Il s'agit de respecter ce besoin d'engagement, mieux encore, de capitaliser sur lui. C'est donc dans chacun des ces comités que doit se situer l'action, les moyens et la responsabilité de l'engagement judicieux de ces derniers. Messieurs les jeunes officiers, à bon entendeur; beaucoup d'entre vous sont déjà impliqués; j'encourage ceux que l'on n'est pas encore venu chercher à me contacter ou à contacter leur Président, à s'annoncer présent et bon pour l'engagement; il n'est pas dans notre caractère de regarder faire.

Regarder faire... Que penser du débat actuel sur notre sécurité ? Constatons en préambule que l'Armée remplit les missions qui lui sont confiées avec un succès que personne ne lui conteste. Le fait que l'on ne prenne que très rarement la peine de le relever prouve combien on est habitué à la qualité des prestations militaires helvétiques. Des prestations que beaucoup nous envient et qui sont pourtant assurées actuellement dans des conditions pour le moins précaire; il faut alors bien tout le génie de la milice, le savoir-faire et l'engagement sacerdotique des professionnels pour accomplir ce qui commence à tenir du miracle au quotidien.

Ceci dit clairement interrogeons-nous sur le Rapport sur la Politique de Sécurité. La prise de position officielle



de la Société suisse des Officiers a été publiée dans le précédent numéro de la RMS (N° 4, p. 5-7) et je n'y reviens pas ici, préférant m'attarder sur un aspect déterminant du malaise politique originel (comme le péché). Le Rapport, rédigé rappelons-le par le Conseil fédéral, aborde le chapitre des tâches et missions de l'armée en rappelant que les premières relèvent de la Constitution et de la législation fédérales tandis que les missions qui en découlent pour l'armée sont précisées par le DDPS; jusque-là tout va bien. Le rapport continue en précisant que «Sur la base d'une vérification régulière des menaces et des dangers, le DDPS en déduit les missions confiées à l'armée. Ces missions trouvent à leur tour leur concrétisation dans le profil de prestations de l'Armée». Curieuse façon d'éviter la problématique des moyens, notamment financiers et de faire endosser au seul DDPS une responsabilité qui ne lui revient pas. La logique aussi bien que le respect des compétences ne voudraient-t-elles pas que le parlement, qui se prononce annuellement sur le budget de la Confédération, précise lui-même, « Sur la base d'une vérification régulière des menaces et des dangers » quelle sécurité il souhaite et quelle valeur il y attache, ici et maintenant ?

« La guerre est une chose trop sérieuse pour la confier à des militaires » (Georges Clémenceau); la Suisse est un des heureux pays à disposer d'une milice permettant de

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

donner un vrai sens à ce sage principe. Mais en éludant le débat des moyens nécessaires à son maintien, on favorise le glissement progressif mais irréversible vers une armée professionnelle.

En matière de politique de sécurité, nous avons certes connu des jours plus sereins; notre camarade Pierre Streit, historien, aura cependant l'occasion de nous rappeler, à l'occasion du Vernissage de la Plaquette réalisée en l'honneur de l'anniversaire de notre société, que d'autres moments « intenses » ont jalonné les 185 ans d'existence de la SVO. C'est avec fierté et enthousiasme que j'en reprends la présidence, convaincu qu'avant les temps, ce sont les hommes qui font la différence.

Ph. M.

Site Internet de votre SVO

De plus en plus d'entre vous utilisez des moyens informatiques, une messagerie électronique ou « surfez » sur la toile, Internet.

Alors venez visiter le site de votre SVO : Notre Webmaster Gregory l'a « relooké » et mis à jour. Vous y trouverez foule d'informations sur l'association, les groupements et les sections, des comptes-rendus des dernières manifestations avec photos, les annonces des manifestations.

Sans plus tarder, tapez www.svovd.ch dans la ligne d'adresse de votre navigateur favori (Ineternet Explorer ou Firefox). Si vous avez besoin d'un compte, demandez-le par e-mail à webmaster@svovd.ch.

Comité cantonal SVO 2010

| | | |
|----------------|---------|------------------|
| Président | col EMG | Philippe MASSON |
| Vice-président | | Vacant |
| Secrétaire | lt-col | Jean-Marc GUENAT |
| Trésorier | cap | Gérald MERMOD |
| Information | | Vacant |
| Historien | maj | Pierre STREIT |
| Recrutement | cap | Nicolas DUC |
| Webmaster | plt | Grégory LIAND |
| | | |

Présidents des groupements

| | | |
|----------|--------|-------------------|
| Lausanne | cap | Etienne KÜNG |
| Nord | lt-col | Nicolas WINTEREGG |
| Ouest | cap | Fabrice NICOLET |
| Est | maj | Yvan DETREY |
| | | |

Présidents des sections

| | | |
|-----------------|--------|----------------------|
| Tir au pistolet | maj | Etienne GUGGISBERG |
| Cavaliers | lt-col | Claude-Alain BURGI |
| Sports | plt | Georges-André CARREL |

Site Internet: www.svovd.ch

Agenda

Prochaines manifestations : Réservez déjà les dates

| | | |
|---------------|---|--|
| 06.12.2010 | Lausanne, Le Grütli, rue de la Mercerie | Stamm du groupement Lausanne |
| 12-13.11.2010 | Stand de Chamblon | TIGR. Tir inter-groupements. Organisation : section tir avec la collaboration de l'ASSO Yverdon |
| 10.11.2010 | Lavey-Village, salle polyvalente | 09.00 – 14.00 Forum Sécurité Chablais. De plus amples informations suivront |

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Service militaire obligatoire, exemption de service : quelques considérations historiques

Maj Pierre Streit

Historien et Directeur Scientifique du Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM)

Annoncée en avril 2010, l'initiative populaire pour la suppression du service militaire obligatoire constitue une menace *vitale* pour l'armée de milice telle que la Suisse la connaît depuis le premier règlement militaire de 1817, et même avant. « Cette initiative concerne uniquement l'obligation de servir » ou « Nous ne voulons pas dicter aujourd'hui ce qui se passera par la suite », tels sont les propos que tiennent volontiers les initiateurs et qui masquent leurs réelles intentions, l'abolition pure et simple de toute armée en Suisse. L'initiative est lancée dans un contexte particulièrement favorable, alors que l'armée connaît une grave crise financière et qu'un nombre toujours plus grand de citoyens mettent en doute l'obligation générale de servir (voir le dernier sondage effectué par l'Académie militaire et le Center for Security Studies (CSS) à l'EPF de Zurich). 45% des personnes interrogées se prononcent en effet en faveur de la suppression de cette obligation.

Les arguments en faveur d'une suppression sont connus mais en réalité guère novateurs : surdimensionnement, inégalités devant l'obligation de servir, tendance européenne à l'abandon ou à la suspension. Entre la Constitution fédérale de 1874 et son article 18 (« Tout Suisse est tenu au service militaire ») et celle de 1999 (article 59 : « Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire »), la seule différence réside dans la reconnaissance d'un service civil de remplacement. Les inégalités par rapport à ce principe sont fréquemment évoquées pour justifier la suppression d'une obligation civique séculaire, volontiers considérée comme un « archaïsme ».

De nos jours, près de 40% des jeunes appelés ne font pas d'école de recrues ou ne la terminent pas. A ce pourcentage s'ajoute encore celui des militaires qui obtiennent des

dispenses et dont la compétence opérationnelle peut donc être mise en question. Ces taux varient fortement entre cantons ruraux et cantons citadins, à certaines exceptions près. Est-ce là un phénomène nouveau ? Non. Avec la République helvétique et la loi du 13 décembre 1798, le service militaire devient obligatoire pour tous les citoyens célibataires de 20 à 45 ans, avec remplacement interdit. Dans les familles où vivent plusieurs garçons célibataires, un tirage au sort désigne celui qui doit servir. En 1817, le premier règlement militaire fédéral reprend le principe d'une armée fédérale composée de contingents cantonaux recrutés dans la proportion de quatre hommes pour 100 habitants. Plus tard, selon les lois militaires de 1850 et 1851, l'effectif de l'élite représente 3% de la population, celui de la réserve 1,5%. Avant 1914, seulement 64% des conscrits sont aptes au service. Soit le même taux qu'actuellement...

Ces différents problèmes ne sont donc pas nouveaux. Sous l'Ancien Régime et durant la plus grande partie du XIX^e siècle, l'obligation de servir reste théorique, non seulement en raison de l'existence, jusqu'à la Constitution de 1848, du service étranger, mais surtout parce que les contingents de troupes cantonales prévus par le Pacte fédéral de 1815 et le règlement de 1817 n'épuisent pas la capacité démographique du pays. On sait aussi qu'en fonction de la conjoncture démographique, de la situation financière et politique, la politique de recrutement peut être modulée. C'est le cas après la Première Guerre mondiale, au moment de la grande illusion pacifiste des années 1920.

D'un point de vue historique donc, l'inégalité de l'obligation de servir n'est donc pas un facteur suffisant, à lui seul, pour justifier son abandon et l'adoption d'un système entièrement professionnalisé ou basé sur le volontariat. Il faut donc aussi se poser la question de sa redéfinition voire de sa *réinvention*, par exemple en s'interrogeant sur la pertinence des cours de répétition ou, par exemple, sur un recrutement qui offrirait plusieurs variantes de service. L'accomplissement des obligations militaires sous la forme d'un « service long pour la promotion de la paix » (6 mois en Suisse, 6 mois à l'étranger) répondrait à la volonté affichée jusque-là par le Conseil fédéral d'augmenter le nombre de militaires suisses à l'étranger.

La Suisse n'a aucune tradition d'armée professionnelle, si ce n'est celle du service étranger, qui se manifeste toujours au XIX^e siècle. En effet, de nombreux officiers, de retour après plusieurs années passées à l'étranger, encadrent



Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

les contingents cantonaux. Toutefois, leur expérience professionnelle se révèle inadaptée aux besoins et aux particularités d'un entraînement destiné à des « citoyens-soldats ». Un système professionnel ne manquerait pas de poser la question des rapports de force dans le pays, avec l'avènement d'un nouvel acteur. Quel en serait le contrôle démocratique ?

Le débat qui s'annonce devrait moins porter sur la forme que sur le fond et la finalité d'une armée. L'obligation de servir est consubstantielle à l'armée de milice, même si ce n'est que dans la Constitution de 1999 que le principe de la milice appliqué à l'armée a été explicitement mentionné. Au-delà des considérations matérielles immédiates, c'est en définitive bien d'un débat de société dont il s'agit et qui porte sur les devoirs du citoyen vis-à-vis de celle-ci.

P.S.

Agenda

A l'occasion de son 185^e anniversaire, la Société vaudoise des Officiers fêtera le vernissage de sa plaquette commémorative accompagné d'une conférence sur le thème

«La sécurité dans la tourmente»

**Réservez d'ores et déjà le mardi 7 décembre 2010,
18h30 (accueil dès 18h00)
au château de Morges**

Introduction par Madame Jacqueline de Quattro, présentation de la Plaque par Pierre Streit et conférence par le Brigadier Denis Froidevaux.

Manifestation ouverte à tous les membres SVO, à leur famille, à leurs amis, à tous ceux que l'histoire de la Société intéresse. Apéritif offert.

Inscription d'ici au 15 novembre à: president.svo@svovd.ch

Partenaire médias: *Revue Militaire Suisse*
www.svovd.ch.

CENTRE D'HISTOIRE ET

DE PROSPECTIVE MILITAIRES



« L'histoire, création continue... »

PROGRAMME 2010

11 septembre

Journée d'études sur le service de Hollande au Château de Morges
(selon programme particulier)

28 octobre, 18h30

Lancement du livre de M. Jean-Jacques Langendorf
« La Suisse et son Armée face à la Guerre froide » suivi de la projection du film de M. François Villard « Un tir combiné pendant la Guerre froide »

4 décembre

Journée d'études sur la contre-insurrection
(selon programme particulier)

Le symposium, l'assemblée générale, les manifestations du 28 octobre et du 4 décembre auront lieu au Centre Général Guisan à Pully.

Case postale 618 – CH-1009 Pully – Tél. +41(0)21 729 46 44 – Fax +41(0)21 729 46 88
CCP 10-22125-2
chpm-pully@bluewin.ch / www.militariahelvetica.ch